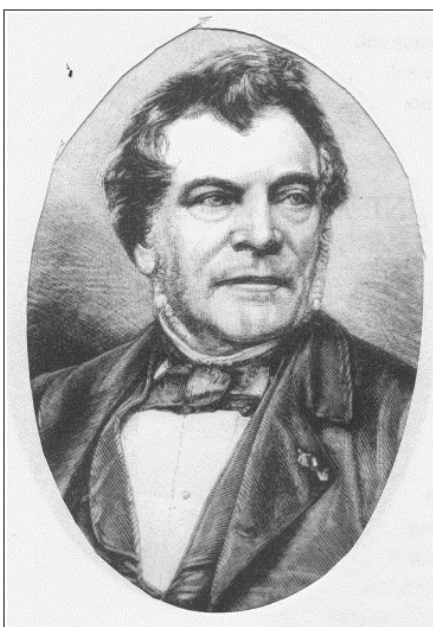


Ⓞ La lutte pour la dignité de l'Homme : l'œuvre du Docteur
Arthus Vingtrimier – Mr Delaunay (séance du 18 septembre
2003)

Le Docteur Arthus Barthélémy VINGTRINIER (1796-1872) : médecin des prisons de Rouen

Mesdames et Messieurs

Je vais tenter, à l'occasion de cette journée du patrimoine, de redonner vie, et en quelque sorte de restaurer, un acteur illustre de la vie rouennaise du XIX^{ème} siècle, mais qui n'a pas la place qu'il mérite dans notre mémoire collective : le Docteur Arthus Barthélémy VINGTRINIER.



Si la science, la philosophie, la morale, l'aide aux autres, les arts ont constitué les grandes préoccupations de sa vie, son action constante en faveur des jeunes délinquants devrait lui valoir au moins du respect pour la pertinence de ses réflexions dont la plupart pourraient trouver place dans le débat d'aujourd'hui. Celle-ci par exemple, écrite en 1840 alors qu'il était depuis 20 ans médecin des prisons de Rouen

"le gouvernement ferait bien de créer plutôt que des prisons des ateliers. Mais l'opinion est aujourd'hui qu'il faut détruire la cause des crimes dans les prisons plutôt qu'ailleurs, plutôt que là où elle est réellement "

C'était à la suite de graves mutineries dans les prisons françaises.

La qualité de son œuvre n'a naturellement pas échappé à ses contemporains, et aujourd'hui encore les chercheurs et les historiens reconnaissent en lui un grand philanthrope, un grand pénaliste. Je fais ici allusion aux travaux récents de Jean-Claude VIMONT * dont je me suis largement inspiré. Après une évocation de la vie d'Arthus VINGTRINIER et de son œuvre, on abordera le " grand débat " pénal de la première moitié du XIX^{ème} siècle dans lequel il a été un acteur majeur, puis ses démêlés avec Guillaume LECOINTE, autre grande figure de notre vie locale .

Plan :

I La vie et l'œuvre du Docteur VINGTRINIER

II Le " grand débat " pénal de la première moitié du XIX^{ème} siècle

III Les démêlés entre Arthus Barthélémy VINGTRINIER et Guillaume LECOINTE

I - La vie et l'œuvre du Docteur VINGTRINIER

Il naît à Rouen le 13 Juillet 1796. Ses parents sont d'origine modeste. Ne pouvant lui payer des études médicales, ils le font entrer chez un avoué. Il commence tout de même la médecine deux ans après, en 1814, sous la direction du Docteur BLANCHE. L'année est marquée par la coalition des alliés contre NAPOLEON et le dramatique épilogue de la campagne de France₁.

Les hôpitaux de Paris sont débordés : 3 à 4 000 blessés et malades arrivent à Rouen par bateaux et sont débarqués au Cours la Reine. Sous la conduite du maire de Rouen, Monsieur LEZURIER de la MARTEL, ce sont les Docteurs VIGNE et BOISMARE qui dirigent la manœuvre à l'hospice Saint Jean, avec leurs internes BILLARD, COURTILLET et MOTTE. Vingtrinier dépeint lui-même l'évènement : **"On voyait sortir un à un de ces tristes bateaux, véritables cloaques flottants, ces pauvres militaires blessés, couverts de haillons, et, ce qui était le plus affreux, atteints du typhus et couverts de gale et de vermine."** Sans compter les militaires, de nombreux soignants vont y laisser leur vie : le Docteur BOISMARE lui-même, 14 religieuses, 6 étudiants, et plus de 100 personnels de service ! Quel choc pour notre jeune étudiant de 18 ans. Il écrit encore **"Nous vîmes alors avec une amère douleur un si grand désastre, triste résultat de la guerre, bien propre à faire apprécier combien la gloire fait de victimes et combien elle coûte de larmes"**

En 1818, il passe sa thèse sur l'opération de la pupille. Cette thèse semble résulter d'une préférence marquée pour les maladies des yeux. Il a pratiqué quelques opérations et contribué au développement de l'ophtalmologie à Rouen 2. Il s'installe à Rouen, rue Socrate où il donne des consultations gratuites le lundi. Il s'est beaucoup intéressé au goître endémique qui faisait des ravages dans la région, estimant que la maladie provenait des miasmes contenus dans la terre.

En 1819, il devient membre de la société libre d'émulation de la Seine Inférieure, dont il deviendra rapidement le secrétaire puis le président en 1842 3.

En 1821, il crée la Société de Médecine de Rouen avec les Docteurs BAYVEL, GLINEL et DALMENESCHE 4.

Le secrétaire de correspondance est Achille Cléophas FLAUBERT 5 (Le Docteur BERTEAU a rapporté ces faits dans son histoire de la Société de Médecine de Rouen).

La même année en 1821, il est nommé médecin des prisons (on disait à l'époque chirurgien : il a alors 25 ans)

En 1828, il devient membre du comité central de vaccine, avec le Docteur MERRY DELABOST comme secrétaire en 1864, et médecin des épidémies pendant l'épidémie de choléra de 1832 6 qui faisait plusieurs centaines de morts par jour à Rouen.



Par la suite, il va participer à de nombreuses sociétés de la ville de Rouen

Membre en 1827, puis président en 1864 du bureau permanent de correspondance en 1865, vice-président du conseil central d'hygiène publique et de salubrité de Seine Inférieure.

Il meurt à Rouen le 11 Juillet 1872, au 31 de la rue du Champ des Oiseaux; il est enterré au Cimetière Monumental, dans le carré des notables de la ville, mais la tombe est aujourd'hui dans un triste état !... un peu à l'image de l'oubli dans lequel le personnage lui-même est tombé.

Ses publications sont très nombreuses et peuvent se ranger sous 4 thèmes principaux

1/ Les maladies épidémiques en Normandie et la vaccine

la fièvre muqueuse, la fièvre intermittente, les fièvres pernicieuses, le choléra en 1832, la grippe en 1837, la variole en 1853 et 1854

2/ L'aliénation mentale et les détenus aliénés

monomanies homicides et les suicides en 1838, les causes physiques et morales de la folie en 1844, les folies instantanées en 1852, les aliénés dans les prisons et devant la justice

3/ Les sociétés de secours mutuel dont il est le promoteur à Rouen par la fondation de l'Alliance en 1849

Tableau des sociétés de secours mutuel à Rouen en 1843, tableau des sociétés de secours mutuel à Rouen en 1848,

4/ Par ses études et livres sur les matières pénales, le Docteur VINGTRINIER participe au grand débat pénal de la première moitié du XIX ème siècle, en s'intéressant tout particulièrement au sort des jeunes délinquants.

II - Le " grand débat " pénal de la première moitié du XIX ème siècle

Après le séisme révolutionnaire vont se succéder les répliques de 1830 puis de 1848: il s'agit d'une période à la fois bouleversée et riche dans le domaine des idées. Elle va voir surgir entre autres choses un "grand débat" portant sur la politique pénale, avec d'importantes évolutions, hésitant entre pénalisation et dépenalisation.

La vie d'Arthus VINGTRINIER va coïncider avec cette période troublée puisque, commençant sa médecine à la fin du 1er Empire, il est nommé médecin des prisons pendant la Restauration, va exercer durant la Monarchie de Juillet et le Second Empire, et finir sa vie après la défaite de Sedan.

Son credo est le placement en apprentissage des jeunes délinquants par le biais du patronage. Il va garder ce cap toute sa vie durant, même s'il a dû composer avec les contraintes locales. On peut même dire que c'est en raison de cette conviction que la gloire locale lui a été refusée : on ne défie pas impunément les autorités en place en révélant des scandales sur lesquels on préfère fermer les yeux !

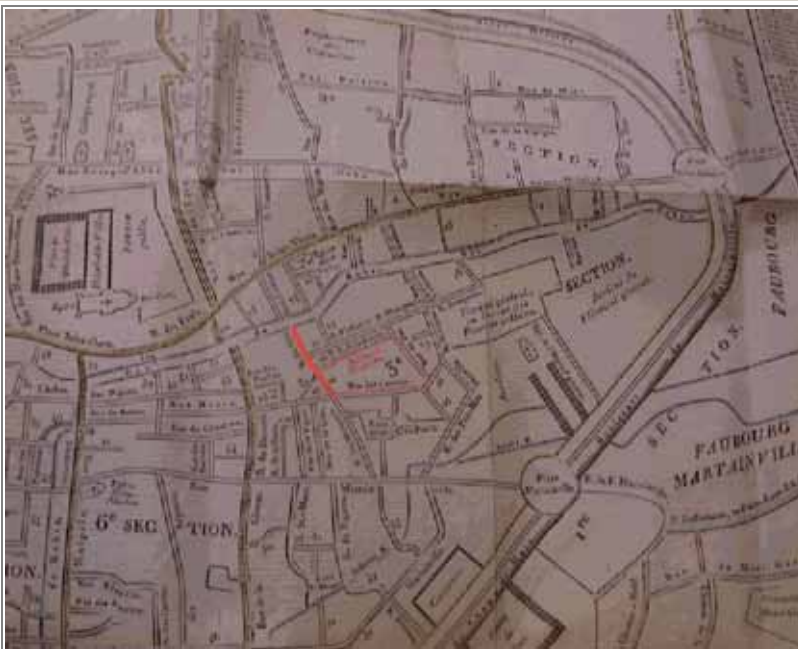
On peut brièvement rappeler les grandes options pénales des périodes traversées, et le nom de quelques hommes qui les ont illustrées.

- Le XVII e siècle est marqué par la charité chrétienne avec Saint VINCENT de PAUL 7 et le père Saint Jean EUDES 8.

- Avec le XVIII e siècle apparaît une attitude plus répressive: les hôpitaux sont de vastes lieux d'enfermement, et les enfants sont envoyés dans les nouvelles colonies américaines

- La Constituante entreprend une réforme en profondeur du code pénal. Malgré une tentative d'abolition de la peine de mort par Michel le PELLETIER de Saint FARGEAU 9, la célèbre formule "tout condamné à mort aura la tête tranchée"est finalement adoptée. La torture est supprimée. Le Duc de la ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT 10aborde pour les enfants la question du discernement et du non discernement, mais quelle que soit la durée de leur peine, les jeunes délinquants restent incarcérés jusqu'à 21 ans. Le régime de détention reste très dur.

- La Restauration, avec la Société Royale des prisons, tente d'adoucir le régime.



C'est pendant cette période que la prison de Saint Lô de Rouen, de sinistre mémoire, va être détruite pour être remplacée par la maison de détention de Bicêtre (1822) située rue du Gril ou du Grédil, entre St Maclou et St Vivien, rue perpendiculaire à la rue Eau de Robec, actuellement rue Ambroise Fleury.

Grâce à ce changement, en 1826, VINGTRINIER, dans une notice sur les prisons de Rouen, peut noter une amélioration de la condition pénitentiaire, et une diminution de la mortalité; en même temps, il souhaite une meilleure classification des détenus, et le placement en asile des détenus aliénés.

Il va en découler un quartier pour les détenus mineurs dans la prison de Bicêtre et la création par l'administration de l'asile d'aliénés de Saint Yon. Il propose en outre de créer un hospice départemental pour les maladies vénériennes.

En 1828, dans son discours de réception à l'Académie de Rouen, Arthus VINGTRINIER évoque la réforme de la loi pénale, réclame la suppression des châtiments corporels (la marque et le carcan) et

l'adoucissement de l'échelle des peines. Regrettant le recours trop fréquent aux exécutions capitales, il aide à la grâce d'un braconnier condamné à mort en 1831.

En 1833, il écrit sur les aliénés dans les prisons

Ses vœux vont être exaucés par la réforme du Comte d'ARGOUT 11, ministre de Casimir PERIER en 1832 12 durant la Monarchie de Juillet 13: on y note une réelle tentative d'humanisation du régime pénitentiaire. C'est pendant cette période très riche pour l'évolution de la société, qu'Alexis de TOCQUEVILLE et Gustave de BEAUMONT vont rapporter des Etats Unis les systèmes dont la France va s'inspirer pour sa politique pénitentiaire 14.

* Le système de Philadelphie du nom du pénitencier de Cherry Hill à Philadelphie, construit en 1822, basé sur un système cellulaire avec isolement total (yeux bandés jusqu'aux cellules, promenades individuelles), régime empêchant les mauvaises influences mais pouvant conduire à la folie.

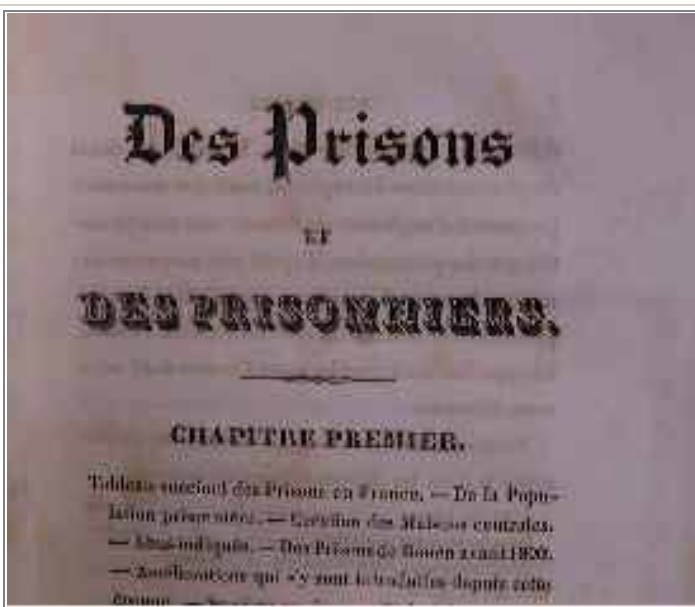
* Le système d'Auburn du nom de la prison d'Auburn, construite de 1816 à 1825 : isolement la nuit, travail en commun le jour.

On retrouve en 1836 dans la création de la Petite Roquette à Paris, où sont séparés les mineurs des majeurs, les préoccupations d'Arthus VINGTRINIER et les idées de TOCQUEVILLE. A la même époque, on enferme les "filles perdues" dans les congrégations du Bon Pasteur, fondée à Angers en 1835 15. Mais Arthus VINGTRINIER va plus loin encore et réclame, en 1836, dans une note sur la société de patronage rouennaise, la séparation des jeunes détenus et des aliénés.

Au silence rédempteur de la Petite Roquette va se substituer bientôt la "nature rédemptrice", avec la création des colonies agricoles qui inaugurent un espace hors de la prison pour les mineurs de justice. Ce concept est inspiré des propositions de Charles LUCAS, inspecteur général des prisons, et illustré par la célèbre maison de rééducation de Mettray, près de Tours 16.

En 1839, correspondant à un durcissement du régime policier (on avait voulu tuer le Roi en 1835 !) un coup de barre répressif est donné et va entraîner de graves mutineries dans les établissements. On ne croit plus guère à l'efficacité de la prison qui amende, mais à celle qui sanctionne. A la pitié succède progressivement, en raison de la prolétarisation des villes, la peur sociale. On a transformé l'innocent coupable en criminel né.

Les colonies pénitentiaires, avec instruction élémentaire et travaux agricoles, ou même les colonies correctionnelles pour les plus indisciplinés vont s'imposer, et être réglementées sous le Second Empire. Arthus VINGTRINIER n'approuve pas ces colonies pénitentiaires, il donne plutôt sa préférence à la société de patronage qui vient d'être créée à Rouen en 1835.



Durant les années 1840-42, Arthus VINGTRINIER va exprimer avec force ses convictions. On va les lire dans son œuvre majeure "des prisons et des prisonniers". pour laquelle il reçoit la médaille d'or de la société de la morale chrétienne, association philanthropique créée par les descendants de la ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT. Le leitmotiv qui y est développé est " **préserver les enfants dans la prison et de la prison, préserver les enfants dans les colonies et des colonies**".

Ses convictions vont être relayées à la chambre des députés à l'occasion d'un grand débat national et au plan local, il va s'opposer publiquement à Guillaume LECOINTE.

La prison de Rouen et la colonie horticole de Petit- Quevilly vont faire la une de l'actualité nationale! Grâce aux améliorations apportées, Arthus VINGTRINIER peut dire que Bicêtre est une prison saine, mais il continue de dénoncer les graves carences qui persistent et, face aux refus de l'administration pénitentiaire, va se trouver contraint de révéler, comme le fera plus tard Nadine VASSEUR, l'horreur pénitentiaire:

des enfants meurent de maladie, de froid, de sous alimentation, de mauvais traitements; les punitions sont sévères: les enfants sont enfermés sans lit et sans couverture par des températures inférieures à zéro, au pain sec et à l'eau !

Trois médecins rouennais, les docteurs BLANCHE, AVENEL et VINGTRINIER dénoncent ces scandales et alertent d'abord le Préfet de Seine Inférieure et le maire de Rouen Henri Barbet : une visite a lieu le 21 Février 1841, sans qu'aucun changement du régime n'intervienne dans les suites. Il faut dire qu'ils venaient d'être félicités par l'inspecteur général des prisons Charles LUCAS pour une initiative " qui honore le département " : la création au sein de la prison de l'école mutuelle. Ils alertent alors le marquis Gaëtan de la ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT. Celui-ci va intervenir à la Chambre lors de la séance du 11 Mai 1841, à un moment où le débat fait rage entre répression et éducation, et va dénoncer les abus du système pénitentiaire.

Le député révèle notamment le scandale de "la boîte à horloge": il s'agit du traitement infligé aux enfants détenus à la prison de Bicêtre : des enfants de 8/9 ans sont maintenus pendant plusieurs jours voire, pour des enfants de 12 ans, pendant plusieurs semaines dans une boîte à horloge où ils ne peuvent que se tenir debout. Un enfant de 12 ans, le jeune Monnier, meurt après 15 jours de ce traitement.

Gustave FLAUBERT en 1842, dans sa correspondance écrit **"deux jeunes garçons sont morts à Rouen, dans la maison pénitentiaire, par suite d'une punition assez gaillarde qui consistait à les faire tenir debout plusieurs jours de suite dans une boîte à horloge (peut-être pour leur apprendre combien le temps était précieux); leur faute était d'avoir ri pendant la leçon, leur faute d'avoir ri! De plus, ils sont confiés à des gredins qui les enculent"** C'est crûment dit, mais malheureusement conforme à la réalité !

Aidé par les révélations de VINGTRINIER, le marquis va se battre sans relâche pour obtenir une réforme des prisons qui sera admise en 1844 lors d'un grand débat à la chambre. Le marquis réussit à convaincre le ministre de l'intérieur de l'époque, Monsieur DUCHATEL, qui ne peut nier les abus du système.

A la suite de cette chaude période, Arthus VINGTRINIER va continuer jusqu'à sa mort de militer en faveur des mineurs de justice :

- 1845 : Statistique spéciale des maisons de répression; ses conséquences
- 1847, il signe une importante contribution au congrès pénitentiaire de Bruxelles
- 1848, il publie "de l'utilité de la déportation dans le système pénitentiaire ", où il se montre partisan de mesures d'exclusion pour les multirécidivistes, considérant qu'ils s'amenderaient outre-mer
- 1852 il lit un mémoire devant l'Académie de Rouen " des aliénés dans les prisons et devant la justice "
- A la fin de la monarchie de Juillet et au début du Second empire, il analyse les comptes de la justice criminelle, démontre par les chiffres l'inefficacité des mesures trop répressives, revient sur les circonstances atténuantes qui avaient été décidées en 1832 17.
- 1855 il consacre 80 pages aux enfants dans les prisons et devant la justice
- En 1871, un an avant sa mort, il livre une dernière contribution sur la création d'ateliers libres pour recevoir les libérés sans travail et de la réorganisation des sociétés de patronage.

III Les démêlés entre Arthus Barthélémy VINGTRINIER et Guillaume LECOINTE

Telles ont été les contributions d'Arthus VINGTRINIER au grand débat national qui font de lui aujourd'hui encore un grand pénaliste reconnu par les spécialistes.

Ses démêlés avec Guillaume LECOINTE vont constituer un chapitre supplémentaire, sans doute douloureux, dans son combat pour l'humanisation des conditions pénitentiaires.

L'opposition entre les deux hommes va durer une dizaine d'années, entre 1833 et 1842, date à laquelle ils vont s'affronter physiquement lors d'un débat public dans le cadre de l'Académie Royale de Rouen; il porte sur le sort des jeunes délinquants.

Au débat national qui oppose les principes éducatifs ou répressifs, les auburniens et les philadelphiens, s'ajoute la concurrence que se livrent à Rouen les catholiques, les protestants et les francs-maçons qui revendiquent chacun leurs " pauvres ". On peut aussi ajouter l'affrontement entre deux organes de presse de l'époque : le Mémorial (orléaniste, conservateur) et le Journal de Rouen (organe de l'opposition libérale qui soutenait la colonie horticole).

Guillaume LECOINTE 18 et Henri DUHAMEL sont des philanthropes francs-maçons; soucieux d'améliorer le sort des jeunes détenus, ils introduisent l'enseignement mutuel à Bicêtre. L'école mutuelle va fonctionner jusqu'en 1841, méritant les éloges de l'inspecteur Charles Lucas. Ils étaient en même temps membres de la commission de surveillance de l'établissement.

Peu de temps après l'ouverture de l'école, en 1835, est fondée la société de patronage dans laquelle sont représentés tous les courants de pensée de l'époque. LECOINTE et DUHAMEL obtiennent des postes-clés (secrétaire-trésorier et vice-président). Les résultats ne sont pas mauvais puisque de 1833 à 1840, 69

enfants sont rendus à leur famille ou placés en apprentissage.

Charles LUCAS, en 1834, préconisait l'affectation des jeunes détenus aux travaux agricoles (une section avait été ouverte à Gaillon). LECOINTE et DUHAMEL imaginent alors à une alternative aux placements en apprentissage, et préconisent la création d'une "maison pénitentiaire centrale d'enfants" dans la propriété que possède LECOINTE au parc des Chartreux.

On ne peut ignorer que le montage de cette opération prévoyait la vente de la propriété des Chartreux pour la somme de 200 000 Francs et que le gouvernement avait décidé de verser un prix de journée aux départements. Arthus VINGTRINIER reproche à LECOINTE de conserver les encaisses en vue de la création de la colonie horticole,

L'année 1841 est marquée par des discussions entre les différentes parties: sur présentation d'un rapport approuvé par la société de patronage, le Conseil Général donne son accord, assorti de grandes réserves sur le montage financier, d'autant que le gouvernement, et notamment le ministre de l'intérieur de l'époque, Mr DUCHATEL est très réservé.

C'est dans ce contexte que démarre la souscription lancée par la société de patronage pour financer l'établissement horticole de Petit-Quevilly. La polémique enfle. D'un côté, LECOINTE et DUHAMEL, avec le soutien du maire de Rouen Henri BARBET, et du Mémorial de Rouen. De l'autre, la société de la morale chrétienne, avec VINGTRINIER, et le Docteur DUBOIS.

En effet, VINGTRINIER, catholique, marque dès 1839 son désaccord. Il est favorable au patronage, hostile aux théories de l'isolement continu, déclare que les progrès du crime sont à rechercher dans le développement de la misère, position adoptée par les opposants de gauche de l'époque. Il publie dès 1840 l'important "Des prisons et des prisonniers". Il oppose aux pratiques quevillaises, basées sur la spéculation, les pratiques lyonnaises "**où l'argent n'a point de prise sur leurs membres**"

Membre lui-même de la commission de surveillance, il dénonce le nouveau barème des punitions prévu pour le quartier des mineurs. Pour lui, 5 niveaux de punition étaient nécessaires (de la rétrogradation au cachot).

La commission y oppose un régime beaucoup plus sévère avec 13 degrés incluant la guérite, la camisole de force, et ce qu'on appellerait aujourd'hui le "mitard". En 1841, il dénonce le règlement prévoyant de remplacer la flagellation par le confinement solitaire dans les cellules (le mitard!). La commission est parfaitement en phase avec les nouvelles instructions du ministère, dont on a vu qu'elles avaient provoqué des remous dans les prisons.

C'est donc au cours de cette bataille que VINGTRINIER va alerter le marquis de la ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT en lui rapportant les horreurs pénitentiaires qui sévissent dans la prison de Rouen, d'où s'en est suivi ce fameux débat à la chambre des députés du 11 Mai 1841 en sont dénoncés les projets de pénitencier, avec leurs sévices (cachot, boîte à horloge).

Le 16 Avril 1842, le Journal de Rouen lance la souscription et publie la première liste des souscripteurs. Le Mémorial de Rouen indique qu'il manque de place pour la publier, mais finalement la publiera sans commentaire favorable, se référant au fait que LECOINTE et DUHAMEL acceptaient de travailler gratuitement, et qu'Henri BARBET, maire de Rouen, s'associait au projet. Dans sa session de Juillet 1842, l'Académie Royale de Rouen invite " l'association normande à rechercher quel serait le meilleur système pénitencier applicable aux jeunes détenus ". VINGTRINIER et LECOINTE répondent et présentent chacun un mémoire contenant leurs vues particulières 19. VINGTRINIER extrait ses réponses de son livre publié en 1840. Il préconise que l'on tienne compte des avis du Comte d'ARGOUT et du ministre DUCHATEL. Il faut sauver les enfants des prisons, notamment ceux qui ont agi sans discernement, les traiter comme des enfants abandonnés et les placer dans des familles d'accueil par le biais des sociétés de patronage. "**Toutes les fois qu'on fait sortir un jeune garçon de la prison, et qu'on le place en apprentissage, on a un détenu de moins et un citoyen de plus**"

Lecoainte quant à lui fait un plaidoyer en faveur des colonies agricoles qu'il souhaite placer à proximité des grandes villes, ajoutant que le placement dans les familles a échoué. A l'issue du débat, l'association normande émet des vœux autorisant un modus vivendi entre les deux parties : - que des maisons spéciales soient créées pour l'éducation correctionnelle des jeunes détenus; - que ces jeunes détenus continuent être placés par la société de patronage à mesure de leurs progrès. Finalement, le gouvernement, tout en renonçant à sa participation, accepte de confier 10 enfants. Le projet avance avec les fonds de la souscription.

La colonie pénitentiaire de Petit-Quevilly va fonctionner de 1843 à 1865 dans une relative indifférence, avec la bénédiction du gouvernement qui augmente le nombre d'enfants: au début, il s'agissait d'enfants dociles, triés sur le volet au sein de Bicêtre. Le Journal de Rouen soutient les efforts de LECOINTE, s'en prend au Conseil Général qui ne renouvelle pas ses subventions, et au "parti prêtre". La colonie horticole connaît donc des débuts prometteurs ; des exemples de probité des enfants sont repérés. VINGTRINIER accepte

finalement de se rallier à une formule qui prépare à un apprentissage, et va même figurer parmi les souscripteurs, mais il ne renonce cependant pas. En effet, des rapports d'activité de la colonie avaient été publiés les premières années puis disparurent. En 1849, la colonie est autorisée à recevoir 160 enfants. La loi du 5 Août 1850 consacre l'existence des colonies agricoles. Mais en 1854, on commence à critiquer l'esprit de spéculation des établissements privés. En 1855, Arthus VINGTRINIER publie "Des enfants dans les prisons et devant la justice ou des réformes à faire dans les lois pénales et disciplinaires qui leur sont appliquées" et rappelle sa préférence pour les colonies religieuses. L'académie de Rouen approuve ces positions. Monsieur LEVESQUE y publie un rapport sur "les œuvres de charité chrétienne", en particulier le refuge religieux des jeunes filles créé à Darnétal par Sœur MARIE-ERNESTINE, colonie pénitentiaire pour jeunes filles qui bénéficie de la bienveillance de VINGTRINIER. Pendant ce temps à Petit-Quevilly, l'industrialisation et la prolétarisation modifient le recrutement des enfants; les évasions se multiplient, les difficultés de tous ordres s'accumulent. Finalement, après bien des vicissitudes et des dérives observées dans le traitement des enfants hébergés, après une visite en 1856 de l'inspecteur général des prisons, le garde des sceaux prononce la fermeture de l'établissement en Septembre 1865 20. On ne sait pas ce qu'aura pensé Arthus VINGTRINIER de cette décision, mais on sait qu'il va continuer de militer pour sa cause jusqu'à sa mort.

CONCLUSION

Telles furent la vie et l'œuvre aujourd'hui un peu oubliées d'Arthus VINGTRINIER dans une période à la fois riche et tumultueuse de notre histoire. On peut risquer au moins une conclusion : les recherches en matière de politique pénitentiaire butent aujourd'hui comme hier sur les mêmes termes. Arthus VINGTRINIER avait choisi pour sa part de privilégier l'éducation des jeunes délinquants et de dénoncer les scandales, comme l'a fait 160 ans après le médecin-chef de la prison de la Santé. On pourrait peut-être repenser à Arthus Barthélémy VINGTRINIER!.

Note :

1- La campagne de France, c'est la campagne des trônes visant à "liquider Napoléon". Les alliés russes, anglais, autrichiens entrent dans Paris le 31 Mars. Napoléon capitule le 6 Avril, et le 11 devient l'empereur..de l'île d'Elbe.

2- Il a contracté une maladie oculaire dans son jeune âge, et trouvé des traités de pathologie oculaire dans la bibliothèque de son père, gendre du célèbre oculiste lyonnais REGENT

3- fondée en 1792, et toujours présente aujourd'hui

4- Le premier bureau était composé comme suit :

- Président : Pierre Philippe LE PREVOST

- Vice Président : Antoine Emmanuel BLANCHE

Antoine-Emmanuel-Pascal BLANCHE (1785-1849)

L'autre fils d'Antoine-Louis, l'aîné, Antoine-Emmanuel-Pascal BLANCHE naquit à Rouen le 9 décembre 1785. Il débuta ses études dans sa ville natale et les poursuivit à l'Ecole de Médecine de Paris, où il soutint sa thèse le 31 décembre 1806, à l'âge de 21 ans, sous la présidence de Fourcroy. De retour à Rouen, il devint bientôt adjoint puis chirurgien en chef de la maison de détention et de correction, connue sous le nom de Bicêtre.

5- Achille-Cléophas FLAUBERT (1784-1846) "*Promoteur de la médecine expérimentale*" Premier directeur de l'école secondaire de médecine

Fixé à Rouen par son mariage avec une filleule de Madame LAUMONNIER, FLAUBERT dont la valeur est vite reconnue de tous, est nommé en 1815 adjoint du chirurgien puis, LAUMONNIER devenu incapable de remplir ses fonctions, FLAUBERT lui succède. Pendant 32 ans, parallèlement à sa fructueuse carrière en ville, il s'investit totalement dans la promotion de l'Ecole de médecine de Rouen et sa reconnaissance par les instances universitaires. Professant de son propre chef, un cours libre et gratuit d'anatomie et physiologie, celui-ci est incorporé dans l'ensemble baptisé en 1821 d'un nom significatif "Ecole Provisoire de médecine près les Hospices". FLAUBERT y introduira l'enseignement de la Clinique externe, enseignement largement plébiscité par les étudiants. Aussi, lorsqu'en 1827, Rouen obtient son "Ecole secondaire de médecine", il en sera le premier directeur.

6- A sa demande, deux autres médecins lui sont adjoints : les Docteurs AVENEL et DUBUC.

7- En 1638, il crée l'œuvre des enfants trouvés

8- Le plus ancien établissement de la région est le Refuge Saint-Cyr à Rennes, la congrégation de Notre-Dame de la Charité du Refuge fondé par le père Saint-Jean Eudes créé au XVIII^e siècle . C'est ce même établissement qui, reconnu d'utilité publique en 1808, se consacre notamment à la correction et à l'éducation des femmes " de mauvaise vie ". Parmi toute la population féminine accueillie, il s'occupe en particulier des jeunes filles orphelines, abandonnées, fugueuses, voleuses ou prostituées.)

9- né d'une vieille famille de noblesse de robe, ancien président à mortier au Parlement de Paris, représentant de l'Yonne participe au débat de 1791 à l'Assemblée nationale constituante avec PRUGNON, ROBESPIERRE. Il mourra assassiné pour avoir voté la mort du roi en 1792.

"Tout condamné à mort aura la tête tranchée" : cette disposition célèbre au style lapidaire demeurera dans le Code pénal français jusqu'en 1981.

10- Colonel des Armées du Roi, le Duc de La ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT crée en 1780 dans son domaine de Liancourt les premiers ateliers-écoles pour l'instruction et la formation technique des enfants de ses officiers, sous-officiers et soldats. Sa ferme de la Montagne devient ainsi le berceau de l'École. A la demande du Premier Consul, une commission de savants illustres (MONGE, BERTHOLLET, LAPLACE) transforme l'École, devenue entre-temps Prytanée militaire et transférée à Compiègne, en École d'Arts et Métiers (Décret du 6 ventôse An XI). Le Duc de La ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT en est nommé Inspecteur Général

11- ministre du Commerce et des Travaux publics du Gouvernement Casimir PERIER

12- La troisième réforme de la justice pénale interviendra sous la Monarchie de juillet (loi du 28 avril 1832) avec la généralisation des circonstances atténuantes, l'abolition de la peine de mort dans 9 cas (dont les peines politiques) ; elle témoigne d'une priorité de l'individu et de la protection du particulier.

13- La France de 1830 : état des lieux

Nous sommes en pleine Monarchie de Juillet, période qui tire son nom de l'émeute qui se transforma en révolution les 27, 28 et 29 juillet 1830 (les Trois Glorieuses). Cette révolution met LOUIS-PHILIPPE au pouvoir. Le régime disparaîtra par une autre révolution dix-huit ans plus tard.

La France connut pendant le règne de LOUIS-PHILIPPE une extension du régime représentatif, qui devint véritablement parlementaire, et des transformations dans la mentalité et dans l'activité économique correspondant au démarrage de la révolution industrielle. Mais l'ensemble de la population ne bénéficie pas également de ces avantages; les écarts sociaux se creusent entre riches et pauvres. Un vent d'humanisme souffle en France, la classe bourgeoise dirige le pays ; philanthropie et paternalisme sont à la mode. La révolution industrielle a dépeuplé les campagnes ; la délinquance juvénile est en augmentation dans les villes. Jusque là, les enfants délinquants étaient placés dans les mêmes centres pénitentiaires que les adultes. A leur sortie, il n'existe aucune mesure d'accompagnement pour faciliter leur réinsertion. Des 1850, un vent de réforme fait son apparition, ces enfants délinquants seront placés dans quartiers spécialisés et, une fois leur peine purgée devront être recueillies dans des établissements leur assurant une éducation morale, professionnelle et religieuse

14- En 1831, Alexis de TOCQUEVILLE et Gustave de BEAUMONT partent observer les systèmes pénitentiaires américains. Tocqueville ramène de son voyage la matière de son ouvrage sur *La Démocratie en Amérique* (1835-1840) qui lui valut une gloire mondiale et fit de lui une autorité quasi-biblique chez les politiciens et les hommes politiques de Washington. Il signe un rapport avec de BEAUMONT en 1832 dans un ouvrage intitulé " *Du système pénitentiaire aux Etats-Unis et de son application en France*

15- Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur par Marie-Euphrasie PELLETIER À sa mort, en 1868, 110 maisons du Bon Pasteur étaient ouvertes à travers le monde... Fondations sur les routes de l'immigration, là où les familles déplacées sont vulnérables, auprès des femmes détenues, des enfants vagabonds, des esclaves noires, des ouvrières des banlieues industrielles ...Curieusement, on reparle aujourd'hui des congrégations du Bon Pasteur à l'occasion de la sortie du film de Peter Mullan " *Magdalene sisters* "

16- par un magistrat, le Conseiller DEMETZ, suivie en 1842 par la Ferme de BOULARD qui deviendra l'IPES de St Hilaire. Bien d'autres verront le jour et accueilleront dans des conditions précaires peu enviables, des milliers d'adolescents. "Si t'es pas sage, t'iras à Mettray". Le dramaturge et écrivain Jean GENET y sera pensionnaire et la décrira dans "le miracle de la rose" .

17- En 1860, l'heure n'est plus aux projets d'éducation, il n'y a plus que le châtiment et l'enfermement dans des colonies pénitentiaires publiques, des prisons qui ne disent pas leur nom. L'Etat en multiplie la création, les mineurs y sont placés de très longues années, dans une simple logique d'exclusion et de punition : les dortoirs sont progressivement compartimentés en " *cages à poules grillagées* " .

18- **Guillaume LECOINTE** (1789-1873) Membre de la société d'Agriculture et d'Horticulture (1819) Propriétaire-rentier (parc des Chartreux) Franc-maçon Propagateur de l'enseignement mutuel (1833) Fondateur de la société de patronage (1835) Favorable aux " colonies horticoles " (Doctrine de Ch. LUCAS) Projet de colonie pénitentiaire horticole à Petit-Quevilly (1839)

19- Le texte de leur mémoire est aux archives municipales de la ville de Rouen .

20- Lettre du Ministre de l'Intérieur adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Inférieure le 22 Décembre 1856

Monsieur le Préfet, d'après le rapport de l'inspecteur général qui a visité, cette année, la colonie du Petit-Quevilly, la gestion de cet établissement laisserait beaucoup à désirer en ce qui concerne plusieurs services.

En premier lieu, l'inspecteur général m'a signalé l'insuffisance de la nourriture qui est donnée aux jeunes détenus. Ces enfants ne reçoivent de la viande qu'une seule fois par semaine, tandis que, dans les autres établissements d'éducation correctionnelle, deux et quelquefois trois régimes gras entrent dans le régime alimentaire des colons pendant le même espace de temps. Les autres jours de la semaine les jeunes détenus du Petit-Quevilly mangent, à tous leurs repas, de la soupe sans pain composée de riz et de pommes de terre. Une ration de pain qui leur est donnée séparément, mais dans une quantité fort minime, complète leur régime alimentaire. Comme le fait observer avec raison l'inspecteur général, une pareille nourriture ne doit point suffire à des enfants qui grandissent, qui se livrent à des travaux pénibles et qui ont, par conséquent besoin d'aliments réparateurs. Quelques uns d'entre eux reçoivent, il est vrai, un verre de bière à chaque repas, à titre de récompense; mais, outre que toute la population ne participe pas à cette légère faveur, cette boisson ne saurait compenser l'insuffisance de la nourriture dont je viens d'indiquer les éléments habituels. On ne comprend pas que l'usage de la soupe au pain soit inconnu au Petit-Quevilly, et la cherté du blé ne saurait justifier cette exclusion inqualifiable.

Monsieur LECOINTE est d'autant moins excusable de donner une aussi pauvre nourriture aux enfants qui lui sont confiés qu'il les applique à des travaux dont profite exclusivement sa colonie. C'est ainsi que presque tous sont employés sans relâche à l'exploitation d'une carrière de cailloux, qui sont ensuite cassés par eux, puis vendus par le directeur pour l'entretien des routes. Ce travail fort lucratif pour Monsieur LECOINTE n'apprend rien aux jeunes détenus et ne fait que les abrutir. Aussi l'instruction professionnelle des colons de Petit-Quevilly est-elle tout à fait nulle, et sur 50 libérés qui sont sortis de l'établissement, 7 seulement ont pu être placés. C'est là un résultat déplorable et qui prouve que Monsieur LECOINTE, au lieu d'enseigner des professions utiles aux jeunes détenus, se borne à les appliquer aux travaux qui lui sont le plus profitables.

Monsieur l'inspecteur général a remarqué avec surprise bien légitime que des enfants qui s'étaient rendus coupables d'évasion étaient menés au travail en traînant une chaîne attachée à leurs pieds. Cette imitation de ce qui se pratique dans les bagnes à l'égard des criminels est à la fois illégale et inconvenante dans une colonie. Monsieur LECOINTE devra remplacer cette punition brutale et avilissante par une autre qui soit avec le caractère de son établissement. Mr l'inspecteur général me fait remarquer à ce sujet que le régime disciplinaire serait, au Petit-Quevilly, beaucoup plus sévère que ne semblerait l'indiquer le livre des punitions. Il y aurait dès lors dans ce registre des omissions qui témoigneraient du peu de sincérité des écritures tenues par Monsieur LECOINTE. C'est un point sur lequel j'appelle particulièrement votre attention et que je vous prie de vérifier.

L'impression que laisse le rapport de Monsieur l'inspecteur général est que la colonie du Petit-Quevilly est très bien administrée en ce qui touche les intérêts des fondateurs, mais que son organisation est vicieuse comme établissement d'éducation correctionnelle. Monsieur LECOINTE semble avoir oublié qu'il est tenu d'enseigner aux jeunes détenus des métiers dont ils puissent vivre après leur libération, et de leur donner une nourriture suffisante. Je sais que depuis que le prix de journée alloué aux colonies a été réduit de 70 c., Monsieur LECOINTE prétend qu'il a, chaque année, un déficit; mais il n'est pas possible que cette indemnité et le produit du travail des enfants ne couvrent pas amplement leurs dépenses. Si Monsieur LECOINTE a eu à traverser quelques années difficiles, il avait auparavant profité de la baisse anormale qu'avait subie depuis 1848 le prix de toutes les denrées alimentaires. Enfin, il avait reçu des subventions extraordinaires qui, pour mon seul département, ont atteint le chiffre de 24 000 F. Il y a donc lieu de s'étonner que Monsieur LECOINTE dont l'établissement date déjà de près de 15 ans élève de semblables réclamations, lorsqu'il est constaté qu'il cherche à réaliser des économies jusque sur la nourriture des colons.

Je ne saurais; dès lors, admettre aucune excuse à l'état de choses qui a été signalé par l'inspection générale et qui, je l'espère, sera promptement modifié conformément aux observations qui précèdent. Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'adresser des recommandations en conséquence à Monsieur LECOINTE et de me rendre compte des mesures qu'il aura prises pour améliorer le régime alimentaire et organiser sérieusement l'enseignement agricole.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'intérieur

BIBLIOGRAPHIE

1. CARLIER C. La prison aux champs : les colonies d'enfants délinquants du Nord de la France au XIXe siècle. Collection "pénitentiaires" Paris, éd. de l'Atelier, 1994.
2. DUCHEMIN P. Petit Quevilly et le prieuré Saint Julien Pont Audemer, 1890
3. DUPONT-BOUCHAT M.S. & PIERRE E. (sous la dir. de) Enfance et justice au XIXe siècle PUF (Coll. Droit et Justice). 2001.
4. FLAUBERT G. Correspondance
5. FOUCAULT M. Surveiller et punir. Naissance de la prison. Paris, Gallimard, 1993
6. GAILLAC H. Les maisons de correction 1830-1945 Paris, Cujas, 1971
7. LECOINTE G. Observations sur le régime des prisons Rouen, Brière. 1838
8. MAREC Y. Pauvres et philanthropes à Rouen au XIX ème siècle Rouen CRDP 1981
9. MATAUD M. et MARTIN P.A. La médecine rouennaise à l'époque de Charles Nicolle éd Bertout 2003
10. O'BRIEN P. Correction ou châtement : histoire des prisons en France au XIXe siècle Paris, P.U.F., 1988,
11. PERROT M. L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire Paris, Le Seuil, 1980
12. VASSEUR N. Médecin-chef à la prison de la Santé Le Cherche Midi 2000
13. VIMONT J.C. La franc-maçonnerie rouennaise et la colonie pénitentiaire de Petit-Quevilly (1843-1865) 118 e congr. nat. hist. et scient. Pau 1993. De la charité à l'action sociale
14. VIMONT J.C. Le Docteur Vingtrinier et les mineurs de justice Trames n° 3-4/ 1998
15. VIMONT J.C. Un autre médecin-chef des prisons dénonce l'horreur pénitentiaire... le Docteur A.B. Vingtrinier Bulletin de la société libre d'émulation de la Seine Maritime année 1999
16. VINGTRINIER A.B. Notice sur les prisons de Rouen 1826, Rouen, Baudry,
17. VINGTRINIER A.B. Sur la réforme des lois pénales 1828
18. VINGTRINIER A.B. Des aliénés en prison, inséré dans le recueil des travaux de la société de patronage 1833
19. VINGTRINIER A.B. Des prisons et des prisonniers 1840, Versailles, Klefer,
20. VINGTRINIER A.B. Examen des comptes 1846, Rouen
21. VINGTRINIER A.B. Des aliénés dans les prisons et devant la justice - Mémoire lu devant l'Académie de Rouen, Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale
22. VINGTRINIER A.B. Des enfants dans les prisons et devant la justice ou des réformes à faire dans les lois pénales et disciplinaires qui leur sont appliquées 1855, A. Péron
23. VINGTRINIER A.B. De la création des ateliers libres pour recevoir les libérés sans travail et de la réorganisation des sociétés de patronage 1871, Rouen

* Monsieur Jen-Claude VIMONT est Directeur du Département histoire de l'Université de Rouen

** Le portrait d'Arthus VINGTRINIER est extrait du livre de Pierre-Albert MARTIN et Mélanie MATAUD " La médecine rouennaise à l'époque de Charles Nicolle ".